

Bonnevaux, le 25 juin 2013

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013

DELIBERATIONS

Présents : Roseline Boussac, Sylvaine Fleury, Yves Bové, Frédéric Vidal, Annette Jost, Séverine Lando, Marie-Cécile Chandesris, Nathalie Vidal Bové, Sébastien Hérard

Absents : Georges Matichard

EMPLOI DE NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET : AGENT ENTRETIEN ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal décide de prolonger l'emploi à temps non complet CDD (par le moyen d'un contrat d'accompagnement à l'emploi pour les collectivités territoriales: CAE), affecté à l'entretien des espaces verts, avec les conditions suivantes :

- Agent entretien des espaces verts
- Temps hebdomadaire : 25 heures (20 h CAE, 5 h agent d'entretien espaces verts)
- Contrat de 9 mois
- Rémunération : SMIC
- Début du contrat : 1^{er} juillet 2013

L'employé doit être chômeur pendant au moins 12 mois sur la durée des derniers 18 mois ;

L'Etat (arrêté prise par le Préfet de Région) remboursera 70% du salaire brut pour 20 heures / semaine;

L'employé sera accompagné par un tuteur ;

Une éventuelle formation n'est pas prise en charge par l'Etat et doit être accomplie sur les heures de temps libre.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi. Le Maire a déjà signé avec l'Etat et l'employé une convention CAE.

Ont signé les membres présents ;